

HYPERMARCHES CORA  
JEU CONCOURS - LES ECOLES DU DESERT 2011

Règlement

Article 1

La société cora, S.A.S. au capital de 5 644 000 €, siège social 40 rue la Boétie, 75008 PARIS, exploitant des hypermarchés à l'enseigne cora et Record, organise un jeu concours intitulé : "Les écoles du désert 2011".

Ce jeu concours se déroulera du 13 juillet 2011 au 10 septembre 2011 au sein des 59 magasins cora et Record de France métropolitaine et du 13 juillet 2011 au 1er octobre 2011 au sein des 9 magasins cora de Belgique et du Luxembourg.

Ce jeu concours est également relayé sur le site internet <http://www.ecolesdudesert.fr> et sur le blog <http://www.edd-leblog.fr>

Article 2

Ce jeu concours est ouvert, avec autorisation des représentants légaux pouvant justifier de l'autorité parentale, à tous les enfants nés entre le 1er janvier 1998 inclus et le 31 décembre 2000 inclus résidant en France métropolitaine, en Belgique ou au Luxembourg, à l'exclusion des gagnants du voyage en Afrique du jeu concours "les écoles du désert" des années précédentes.

La participation au jeu concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. cora se réserve le droit de vérifier la réalité de cette autorisation. En l'absence de justification de cette autorisation, la participation au jeu ne pourra pas être validée.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au jeu concours par personne. La constatation de multiples participations entraînera l'annulation de plein droit des gains du gagnant.

Tout formulaire de participation « passeport d'aventurier » présentant des informations fausses ou incomplètes pourra être refusé par cora. Les éventuels gains seront annulés de plein droit.

Article 3

Le jeu concours sera alternativement proposé dans un dossier de participation papier diffusé gratuitement à l'accueil des 59 magasins cora et Record de France Métropolitaine et des 9 magasins cora de Belgique et du Luxembourg ou sur le site Internet <http://www.ecolesdudesert.fr>

Article 3.1.

Participation au jeu concours grâce au dossier de participation diffusé à l'accueil des magasins :

Un dossier de participation, imprimé à hauteur de 41 650 exemplaires sera diffusé gratuitement, dans la limite des stocks disponibles, à l'accueil des 59 magasins cora et Record de France Métropolitaine et des 9 magasins cora de Belgique et du Luxembourg permettant aux enfants de réaliser le bricolage d'un masque africain des écoles du désert.

Ce dossier de participation est composé de 6 pages comportant le modèle pour réaliser le masque africain, les instructions et un formulaire de participation « passeport d'aventurier » à compléter.

À partir de ce dossier, l'enfant devra réaliser son masque africain des écoles du désert en choisissant librement les éléments le constituant. Le formulaire de l'enfant « passeport d'aventurier » dûment complété avec les coordonnées de l'enfant (nom, prénom, adresse, date de naissance, collège, email, signature d'un parent) devra être joint au masque africain.

Le masque africain terminé est à déposer au bureau d'accueil de l'un des 59 magasins cora et Record de France métropolitaine entre le 13 juillet 2011 et le 10 septembre 2011 et au bureau d'accueil des 9 magasins cora de Belgique et du Luxembourg entre le 13 juillet 2011 et le 1er octobre 2011. Les masques africains ne seront pas rendus aux participants à la fin du jeu.

### Article 3.2.

Participation au concours sur le site internet <http://www.ecolesdudesert.fr> :

L'enfant devra télécharger et imprimer un dossier de participation pour réaliser le bricolage du masque africain des écoles du désert.

Ce dossier de participation est composé de 6 pages comportant le modèle pour réaliser le masque africain, les instructions et le formulaire de l'enfant « passeport d'aventurier » à compléter.

À partir de ce dossier, l'enfant devra réaliser son masque africain des écoles du désert en choisissant librement les éléments le constituant. Le formulaire de l'enfant « passeport d'aventurier » dûment complété avec les coordonnées de l'enfant (nom, prénom, adresse, date de naissance, collège, email, signature d'un parent) devra être joint au masque africain.

Le masque africain terminé est à déposer au bureau d'accueil de l'un des 59 magasins cora et Record de France métropolitaine entre le 13 juillet 2011 et le 10 septembre 2011 et au bureau d'accueil des 9 magasins cora de Belgique et du Luxembourg entre le 13 juillet 2011 et le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Les masques africains ne seront pas rendus aux participants à la fin du jeu.

### Article 4

Les lots mis en jeu pour chacun des 59 magasins cora et Record de France Métropolitaine et des 9 magasins cora de Belgique et du Luxembourg sont les suivants :

- Vingt gourdes alu avec mousqueton série limitée « les écoles du désert », contenance de 300 ml d'une valeur de 3,95€ TTC
- un voyage en Afrique de 8 jours du 22 décembre au 29 décembre 2011\*.

(\*) Sous réserves de modification de dates liée à l'organisation ou au transport aérien.

### Article 4.1.

Désignation des gagnants de la gourde alu avec mousqueton « les écoles du désert » :

Les 20 premiers enfants à déposer leur masque africain dans chaque magasin cora et Record de France Métropolitaine et dans chaque magasin cora de Belgique et du Luxembourg se verront offrir une gourde alu avec mousqueton série limitée « les écoles du désert », contenance de 300 ml d'une valeur de 3,95€ TTC.

### Article 4.2.

Désignation des gagnants pour le voyage en Afrique :

Après la date de clôture du jeu les masques africains déposés dans chaque magasin cora ou Record de France métropolitaine et dans chaque magasin cora de Belgique et du Luxembourg seront soumis à un jury, dans chacun des magasins cora ou Record, composé de salariés du magasin et/ou de clients.

Ce jury désignera, pour chacun des 68 magasins participants, un gagnant qui participera au voyage 2011 des écoles du désert, ainsi que 4 suppléants classés de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup>.

Le nom du gagnant sera affiché dans l'ensemble des magasins cora ou Record participants dans les 20 jours suivant la clôture du jeu concours.

Pour le voyage, il ne pourra y avoir qu'un gagnant par famille vivant sous le même toit ou par fratrie pour l'ensemble des magasins cora et Record de France Métropolitaine et des magasins cora de Belgique et du Luxembourg durant l'opération.

### Article 5

Chaque gagnant du voyage en Afrique sera informé de son gain directement par courrier à l'adresse postale indiquée sur le formulaire « passeport d'aventurier ».

Les gagnants du voyage devront fournir dans les trois jours qui suivront la réception du courrier, un accord écrit des représentants légaux pouvant justifier de l'autorité parentale.

Un dossier complet sera à remettre à cora avant le départ de chaque enfant.

Les représentants légaux des participants au voyage feront les démarches nécessaires pour obtenir les documents administratifs indispensables (passeport, etc.) et donneront leur accord des vaccinations obligatoires, nécessaires pour réaliser un voyage en Afrique en toute sécurité (les frais seront pris en charge par le magasin du gagnant).

En l'absence d'accord dans les 3 jours, ou si un gagnant du voyage présente un état de santé incompatible avec le voyage, le gagnant sera automatiquement déclassé et remplacé par un suppléant en respectant l'ordre de classement.

#### Article 6

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement qui peut être consulté au bureau d'accueil des hypermarchés cora et Record de France Métropolitaine, des magasins cora de Belgique et du Luxembourg et sur le site Internet [www.ecolesdudesert.fr](http://www.ecolesdudesert.fr)

#### Article 7

Du seul fait de l'acceptation de son prix, chaque gagnant autorise les organisateurs à utiliser ses nom, adresse, photographie ou enregistrement audio-visuel dans toute manifestation publi promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Les organisateurs se réservent également le droit de contacter les collèves et le corps enseignant (proviseurs et professeurs d'histoire/géographie) de chaque gagnant afin de leur permettre, s'ils le souhaitent, de traiter le sujet des écoles du désert, ou plus particulièrement le voyage et les expériences du gagnant dans leur programme scolaire. À ce titre les organisateurs s'engagent à fournir aux collèves tout support et information disponible, et ce sur simple demande de l'établissement.

Les représentants légaux pouvant justifier de l'autorité parentale autorisent la société cora à :

- \* reproduire et/ou faire reproduire par tout procédé technique de fixation, sur tout support et dans tout format, tout ou partie des créations réalisées par les participants via le site [www.ecolesdudesert.fr](http://www.ecolesdudesert.fr)
- \* représenter et/ou faire représenter, rendre accessible, diffuser ou communiquer au public, par tout procédé, tout ou partie des créations visées ci-dessus notamment sur le site internet [www.ecolesdudesert.fr](http://www.ecolesdudesert.fr) et dans les magasins cora et Record de France métropolitaine et des magasins cora de Belgique et du Luxembourg
- \* adapter et/ou faire adapter, modifier, par tout procédé technique et sur tout support, tout ou partie des créations visées ci-dessus ; cette autorisation est consentie pour le monde entier, et pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et leur éventuelle prorogation.

En aucun cas, les prix mis en jeu ne pourront être échangés contre des espèces ou d'autres prix à la demande du gagnant, ni être cédés. Cependant la société cora se réserve la possibilité de remplacer les prix annoncés par des prix équivalents si des circonstances extérieures l'y contraignent. Elle se réserve également le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances l'exigent. Toute décision de la société cora concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement du jeu est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

#### Article 8

En cas d'impossibilité de participer au voyage aux dates prévues comprises entre le 22 décembre et le 29 décembre 2011\*, aucune contrepartie financière ne pourra être demandée ; le voyage n'est pas transférable à une autre personne que le gagnant.

(\*) Sous réserves de modification de dates liée à l'organisation ou au transport aérien.

#### Article 9

Le présent règlement est déposé auprès d'un huissier de justice : M. Jacques HUTIN, 4 avenue de l'Europe, BP 60419, 60 100 CREIL, tél. : 03 44 55 96 46 - fax. 03 44 55 22 40, où il peut être consulté.

Le règlement complet est affiché à l'accueil de chaque magasin et sur le site Internet [www.ecolesdudesert.fr](http://www.ecolesdudesert.fr) et peut être obtenu sur demande écrite (un seul par famille vivant sous le même toit, et pendant toute la durée du jeu) en écrivant à cora Creil – RN 16 – 60740 ST MAXIMIM.  
Les frais de timbres seront remboursés au tarif postal lent en vigueur.

Les magasins en France Métropolitaine

Magasin / Ville	CP	Commune	Adresse	Compl. Adr.
CORA ALES	30104	ALES CEDEX	quai du Mas d'Hours	BP129
CORA AMPHION	74500	AMPHION LES BAINS	Route Nationale 5	
CORA ARCUEIL	94110	ARCUEIL	47 Rue Berthollet - Centre Commercial Forum 20	
CORA AUXERRE	89470	MONTEAU	RN6 - Les Grandes Haies	RN 6
CORA LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD	57740	LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD	Zone Commercial du Heckenwald	BP10014
CORA BELFORT	90400	ANDELNANS	15 Route de Montbéliard	BP 67
CORA BLOIS	41000	BLOIS	route de Vendôme VILLEBAROU	
CORA BRUAY	62700	BRUAY LA BUISSIERE	1115 Avenue de la Libération	BP 34
CORA CAMBRAI	59400	CAMBRAI	2 avenue Georges Nuttin	
CORA CLERMONT	63370	LEMPDES	RN 89	
CORA CREIL	60740	ST MAXIMIN	RN 16	
CORA CAEN	14653	CARPIQUET CEDEX	La croix Vautier - Rots	
CORA COLMAR	68019	COLMAR Cédex	Zone Commercial du Buhfeld	HOUSSEN
CORA COURRIÈRES	62710	COURRIÈRES	RN 319	
CORA DORLISHEIM	67129	DORLISHEIM cedex	1 Rue Mercure	
CORA SAINT-DIÉ	88105	ST DIE CEDEX	183 rue Ernest CHARLIER - Sainte Marguerite	BP 196
CORA DIJON	21160	MARSANNAY LA COTE	Zac Vignes Blanches - Perrigny les Dijon	
CORA DOLE	39100	DOLE	7 - RN 73 - CHOISEY	
CORA DORNACH	68067	MULHOUSE CEDEX	258 rue de Belfort	BP 2418
CORA DREUX	28109	DREUX CEDEX	Rue des Bas Buissons ZI Nord	
CORA DUNKERQUE	59411	COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX	rue Jacquart	BP 39
CORA SIANT-DIZIER	52112	ST DIZIER CEDEX	route de Bar le Duc	BP 245
CORA ERMONT	95122	ERMONT CEDEX	av. G. Pompidou	BP 62
CORA ESSEY-LES-NANCY	54270	ESSEY LES NANCY	avenue de Saulxures	
CORA EVREUX	27009	EVREUX cedex	25 Bd de Normandie	BP 986
CORA FORBACH	57602	FORBACH CEDEX	av. de l'Europe	BP 88
CORA FLERS	59658	VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	18 rue Jules Guesde	
CORA GARGES	95141	GARGES LES GONESSE	bd de la Muette	BP 5
RECORD GROSBLIEDERSTROFF	57520	GROSBLIEDERSTROFF	15 avenue marchande	
CORA HAGUENAU	67503	HAGUENAU CEDEX	Route du Rhin	BP 148
CORA LENS	62880	VENDIN LE VIEIL	route de la Bassée	RN 47
CORA LIVRY-GARGAN	93891	LIVRY GARGAN CEDEX	2 à 20 allée de l'Est	
CORA LIMOGES	87051	LIMOGES CEDEX	route de Paris - ZAC de Beaubreuil	BP 1063
CORA LUNEVILLE	54300	MONCEL LES LUNEVILLE	CD 31	
CORA MASSY	91885	MASSY CEDEX	avenue de l'Europe	
CORA METZ TECHNOPOLE	57071	METZ CEDEX	bd de la Solidarité	BP 85010
CORA SAINTE MARIE-AUX-CHÈNES	57255	STE MARIE AUX CHENES	RN 43	BP 8
CORA MONDELANGE	57303	HAGONDANGE CEDEX	1 rue de Bousse	BP 20
CORA MONTBÉLIARD	25200	MONTBELIARD	route de Béthoncourt CD 136 Bis	
CORA MOULINS-LES-METZ	57164	MOULINS LES METZ CEDEX	RN 57	BP 99
CORA NANCY-HOUEMONT	54180	HEILLECOURT CEDEX	RN 57 Houdemont	BP 59
CORA REIMS-CORMONTREUIL	51662	REIMS CEDEX 2	route de Louvois - Cormontreuil	
CORA REMIREMONT	88205	REMIREMONT CEDEX	route de Bussang	BP 150
CORA REIMS-NORD	51068	REIMS CEDEX	route de Neufchatel	BP 2770
CORA RENNES	35743	PACE CEDEX	ZAC de la Giraudais	BP 99
CORA SARREBOURG	57402	SARREBOURG CEDEX	route de Phalsbourg	BP 240
CORA SAINT-MALO	35430	ST JOUAN DES GUERETS	Le Moulin du Domaine	BP 19
CORA SOISSONS	2207	SOISSONS DEDEX	av. Prés. Kennedy / av. Raimonde Fiolet	
CORA SAINT-QUENTIN	02100	ST QUENTIN	route de Bohain	
CORA SARREGUEMINES	57208	SARREGUEMINES CEDEX	50 route de Bitche	BP 60839
CORA STRASBOURG	67452	MUNDOLSHEIM CEDEX	RN 63	BP 44 B
CORA TOUL	54203	TOUL CEDEX	678 av. du Général Bigeard	BP 55
CORA VERDUN	55100	VERDUN	avenue de Metz	RN 3
CORA VESOUL	70004	VESOUL	bd Prés. Kennedy	BP 209
CORA VICHY	03200	VICHY	allée des Ailes	
CORA VILLERS-SEMEUSE	08340	VILLERS SEMEUSE	RN 64	
CORA VAL D'HYÈRES	91801	BOUSSY SAINT ANTOINE	Centre Commercial Val d'Yerres 2	BP 80
CORA WATTIGNIES	59139	WATTIGNIES	rue Clémenceau	
CORA WITTENHEIM	68271	WITTENHEIM CEDEX	130 route de Soultz	

Les magasins en Belgique et au Luxembourg

Magasin / Ville	CP	Commune	Adresse	Compl. Adr.
Cora La Louvière	7100	LA LOUVIERE	28 rue de la Franco Belge	Belgique
Cora Châtelain	6200	CHATELAIN	1 rue Trieu Kaisin	Belgique
Cora Hornu	7301	HORNU	163 route de Mons	Belgique
Cora Rocourt	4000	ROCOURT	269 chaussée des Tongres	Belgique
Cora Messancy	6780	MESSANCY	Route d'Arlon	Belgique
Cora Woluwe	1200	WOLUWE SAINT LAMBERT	Avenue des communautés	Belgique
Cora Anderlecht	1070	ANDERLECHT	15 drève olympique	Belgique
Cora Foetz	3898	FOETZ	11 rue du Brill	Luxembourg
Cora Concorde	8060	BERTRANGE	80 route de Longwy	Luxembourg